
Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 et par arrêtés de subdélégation du 28 avril 2014 : mai, juin et juillet 2015

RELATIONS VILLE / AGGLO

1 - Représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire – Approbation de l'accord local

FINANCES

- 2 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et réponse de la Ville
- 3 - Modification de la garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la Croix Rouge

CULTURE / MUSEE

- 4 - Convention de partenariat entre la ville de Valenciennes et les Amis du Louvre, entre la ville de Valenciennes et Louvre Lens, et convention de dépôt d'œuvre du Musée entre la Ville de Valenciennes et la Ville de Calais

BIBLIOTHEQUE

- 5 - Adhésion au réseau francophone de réponse à distance « Eurêkoi »
- 6 - Bibliothèque Numérique de Référence - Convention avec l'Association Valentin Hatuy

SPORTS – CULTURE – EDUCATION – COHESION SOCIALE - COMMERCE

- 7 - Subventions aux associations Sportives/Musée/Education/Cohésion Sociale/Commerce

PERSONNEL MUNICIPAL

- 8 - Tableau des effectifs – Créations d'emplois
- 9 - Signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes portant sur la mise à disposition de quatre agents

QUESTIONS ORALES



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 1^{er} septembre 2015

L'an deux mille quinze, le premier septembre, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt six août, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, MM. Dominique RIQUET, Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, MM. Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Bernard BROUILLET, Pascal VANHELDER, Mmes Greta RENARD, Nadine LERAY, MM. Daniel CAPPELLE, Jean-Yves DEGARDIN, Mmes Caroline FIERENS, Valérie LETARD, M. Franck KOLLER, Mme Sophie DICTUS, M. Karim GANA, Mmes Ludvine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, MM. Gérard CLIPET, Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER, MM. Michel BROUILLARD, Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, MM. Mohamed AGOUDJIL, Jean-Luc François LAURENT, Mme Valérie CAUDRON.

Absents, Excusés : Mme Marie-Laure COUSIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND, Mme Kostia HUANT, excusée, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 et par arrêtés de subdélégation du 28 avril 2014 : mai, juin et juillet 2015

RELATIONS VILLE / AGGLO

1 - Représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire – Approbation de l'accord local

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local, selon le tableau ci-après,

ACCORD LOCAL

Commune	Population	<i>Pour mémoire</i> <i>Situation</i> <i>actuelle (par</i> <i>accord local</i> <i>2014)</i>	<u>Simulation</u> Nombre de sièges selon la répartition de droit commun	Nombre de sièges pour le nouvel accord local
Valenciennes	42989	10	18	17
Anzin	13407	4	5	6

Bruay sur Escaut	11975	4	5	5
Marly	11449	4	4	5
Saint –Saulve	11062	4	4	5
Vieux Condé	10070	4	4	4
Condé sur Escaut	9783	3	3	4
Onnaing	8715	3	3	4
Fresnes sur Escaut	7639	3	3	3
Aulnoy lez Valenciennes	7438	3	3	3
Beuvrages	6696	3	2	3
Quiévrechain	6263	3	2	3
Petite – Forêt	4892	2	2	2
Crespin	4494	2	1	2
Hergnies	4335	2	1	2
Maing	4047	2	1	2
Quarouble	3058	2	1	2
Famars	2475	2	1	1*
Prouvy	269	2	1	1*
Saultain	2100	2	1	1*
Sebourg	1939	2	1	1*
Préseau	1821	2	1	1*
Aubry	1457	2	1	1*
Vicq	1464	2	1	1*
Curgies	1100	2	1	1*
Artres	1021	2	1	1*
Estreux	982	2	1	1*
Quérenaing	940	2	1	1*
Verchain Maugré	903	2	1	1*
Odomez	923	2	1	1*
Thivencelles	873	2	1	1*
Rombies	775	2	1	1*
Rouvignies	683	2	1	1*

Monchaux sur Ecaillon	542	1+1 suppléant	1	1*
Saint-Aybert	353	1+1 suppléant	1	1*
Nombre de sièges		92+2	81	90+18 (suppléants)

* les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire titulaire bénéficieront d'un conseiller communautaire suppléant

- de proposer l'attribution d'un siège de conseiller communautaire suppléant aux communes n'ayant qu'un conseiller communautaire titulaire, conformément à l'article 87 de la loi « NOTRe ».

Cette nouvelle représentation des communes au sein de Valenciennes Métropole s'appliquera à compter du 7 septembre 2015, sous réserve de son adoption par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

FINANCES

2 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et réponse de la Ville

Intervenants : MM. DEGALLAIX, RIQUET, DULIEU, Mme LORETTE

Le conseil Municipal prend acte, après en avoir débattu, du rapport notifié par Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nord – Pas de Calais Picardie pour la période courant à partir de l'année 2009 et de la réponse apportée par la collectivité.

3 - Modification de la garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la Croix Rouge

Le conseil Municipal, à l'unanimité et une non participation au vote (Mme RENARD), décide :

- d'annuler la délibération N° 15 du 27 mars 2015
- d'adopter la nouvelle délibération portant garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion de la croix rouge aux nouvelles conditions présentées,
 - d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 308 630 € soit 92 589 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. (construction par la croix rouge d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de 10 places situé 27/29 rue Josquin Desprez à Valenciennes).
- d'autoriser le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur

CULTURE / MUSEE

4 - Convention de partenariat entre la ville de Valenciennes et les Amis du Louvre, entre la ville de Valenciennes et Louvre Lens, et convention de dépôt d'œuvre du Musée entre la Ville de Valenciennes et la Ville de Calais

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Convention de partenariat entre la ville de Valenciennes et les Amis du Louvre

- d'approuver le partenariat entre les Amis du Louvre et la ville de Valenciennes, selon les conditions présentées,
- d'autoriser la signature par M. le Maire ou son représentant de la convention à intervenir formalisant le partenariat présenté.

Convention de partenariat entre la ville de Valenciennes et le musée du Louvre-Lens

- d'approuver la convention pour la mise en place d'un partenariat entre le musée du Louvre-Lens et le musée des Beaux-arts de la ville de Valenciennes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Convention de dépôt d'œuvre du Musée entre la ville de Valenciennes et la ville de Calais

- d'approuver la convention de dépôt présentée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

BIBLIOTHEQUE

5 - Adhésion au réseau francophone de réponse à distance « Eurêkoi »

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Valenciennes au nouveau réseau « Eurêkoi »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et la Bibliothèque Publique d'Information, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

6 - Bibliothèque Numérique de Référence - Convention avec l'Association Valentin Haüy

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le partenariat avec l'Association Valentin Haüy aux conditions présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et l'Association Valentin Haüy, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

SPORTS – CULTURE – EDUCATION –COMMERCE

7 - Subventions aux associations Sportives/Musée/Education/Cohésion Sociale/Commerce

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

SPORTS

ASSOCIATION	JUSTIFICATION	MONTANT
AVENIR GYM VALENCIENNES	Aide à l'acquisition et au renouvellement de matériels gymniques, notamment à destination des plus jeunes qui nécessitent des tapis et modules spécifiques,	1 500,00 €
KARATÉ CLUB DE VALENCIENNES	Participation à l'acquisition d'un ring mobile qui permettra de développer l'activité du club, mais aussi la collaboration avec le collège Chasse Royale qui jouxte le gymnase éponyme	3 000,00 €
FOOTBALL CLUB JEUNES KOCIK	Organisation d'un tournoi commémoratif en l'honneur du créateur de l'association et renouvellement du matériel	1 000,00 €
CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES	Renouvellement d'un matériel spécifique à l'activité handi-voile	4 000,00 €
VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES	Après la liquidation judiciaire du Hainaut volley, cette nouvelle association a été créée pour permettre aux joueurs de continuer à pratiquer leur sport favori à Valenciennes. La subvention permettra au nouveau club, d'une part, d'engager les différentes équipes auprès des instances fédérales, d'autre part, de mettre en place un centre de formation pour permettre de pérenniser les actions d'ores et déjà mises en place	2 800,00 €
VALENCIENNES AULNOY BOXE FRANCAISE	Grâce à un apprentissage de qualité et à une implication dans les actions menées par la ville, le club a vu ses effectifs croître très rapidement, Pour faire face à cette augmentation de ses effectifs, il convient de faire l'acquisition et de renouveler le matériel pédagogique (gants, protections, sacs de frappe...)	1 800,00 €
UNION SPORTIVE VALENCIENNES ATHLÉTISME	Après plus de quinze années d'utilisation intensive, le sautoir à la perche nécessite une remise en état générale (poteaux, tapis)	5 000,00 €

VAL ACRO	Participation à l'acquisition d'un trampoline dans le cadre d'un cofinancement avec le collège Chasse Royale (dont le club est une émanation de la section sportive) et une structure privée.	1 600,00 €
UNION SPORTIVE TENNIS DE TABLE DE VALENCIENNES	Pour permettre au club d'accueillir les prochains championnats de France dans les meilleures conditions, il convient de lui permettre de renouveler une partie des tables également mises à disposition des établissements scolaires tout au long de l'année	3 000,00 €
VALENCIENNES HAINAUT HOCKEY CLUB	Organisation d'un tournoi international "Robert BAILLEUX" en l'honneur du précurseur du hockey sur glace dans le Nord	2 000,00 €
FOOTBALL CLUB DUTEMPLE	Suite à leurs résultats sportifs valorisants	5 000,00 €
	TOTAL	30 700,00 €

COMMERCE :

- d'accorder la subvention exceptionnelle à l'association suivante :

Association des commerçants de la place St Nicolas	Animation musicale tout vendredi soir durant l'été	1 000,00 €
--	--	------------

CULTURE :

MUSEE : Demande de subvention DRAC – Finalisation du récolement décennal au musée des Beaux Arts

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention (6 754 € soit 80% du coût final) auprès de la DRAC. et à signer les actes à intervenir

EDUCATION :

Subvention de l'aumônerie de l'enseignement public

- d'attribuer une subvention de 2 736,76 euros pour l'année 2015 à l'aumônerie de l'enseignement public.

PERSONNEL MUNICIPAL

8 - Tableau des effectifs – Créations d'emplois

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les créations d'emplois proposés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la création des emplois,
- d'autoriser, dans la mesure où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, le recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de durée et de rémunération comme présentés,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

9 - Signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes portant sur la mise à disposition de quatre agents

Le conseil Municipal, à l'unanimité et 9 non participation au vote (MM. DEGALLAIX, GRANDAME, L'HERMINE, Mmes DESOIL, COLSON, DICTUS, BILLOIR, RENARD, LORETTE), décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du Centre communal d'action sociale de Valenciennes de quatre fonctionnaires territoriaux de la Ville de Valenciennes à compter du 1^{er} octobre 2015.

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Citoyenne »

M. Jean-Claude DULIEU :

« Quand la rénovation de l'Eglise Notre Dame du Saint Cordon sera t-elle à l'ordre du jour du CM ? »

M. Mohamed AGOUDJIL :

« Quelles mesures envisagez-vous suite à la rencontre avec les habitants de l'îlot Jeanne de Flandre sur la sécurité ? »

La séance est levée à 18 h 03. Le Conseil Municipal se réunit ensuite en comité secret.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le - 7 SEP. 2015 pour y demeurer jusqu'au - 7 OCT. 2015 .

Valenciennes, le - 7 SEP. 2015

LE DEPUTE MAIRE,



Laurent DEGALLAIX